

Séance ordinaire du 26 juin 2017

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-six juin deux mille dix-sept à quinze heures trente-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Jean-Pierre Bazinet, Guy Dumoulin, Mario Fortier et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Robert Maranda.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Zoé Couture, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2017-09-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 26 juin 2017.

CE-2017-09-20

Financement de la dépense relative à l'attribution du contrat pour la mise en place de voies réservées au transport collectif et d'une piste cyclable sur la route des Rivières (secteurs Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur), décret de travaux et attribution du contrat

[Document d'aide à la décision APP-2017-132-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative au contrat pour la mise en place de voies réservées au transport collectif et d'une piste cyclable sur la route des Rivières (secteurs Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur) au montant maximal de 594 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat, pour la mise en place de voies réservées au transport collectif et d'une piste cyclable sur la route des Rivières (secteurs Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur) (appel d'offres 2017-50-54), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 6 880 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2017-09-21

Approbation du procès-verbal des séances des 19 et 20 juin 2017

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 19 juin 2017 et celui de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2017.

CE-2017-09-22

Félicitations au comité organisateur de la *Randonnée à vélo du maire*

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de féliciter le comité organisateur de la *Randonnée à vélo du maire*, qui a eu lieu le 17 juin 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CE-2017-09-23

Lettre d'entente à intervenir concernant un membre du personnel de la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2017-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir concernant un membre du personnel de la Direction des technologies de l'information.

CE-2017-09-24

Entente à intervenir avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'attribution d'une subvention pour le projet de construction du complexe aquatique multifonctionnel dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II)

[Document d'aide à la décision DG-2017-090-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure une entente à intervenir avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, concernant l'attribution d'une subvention pour le projet de construction du complexe aquatique multifonctionnel, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II), et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de même que de s'engager à respecter toutes les conditions de ce ministère relatives à cette entente.

CE-2017-09-25

Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif et politique de transparence et de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs

[Document d'aide à la décision GRE-2017-079-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2017-079-R-1. Ce règlement a pour objet notamment de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif et d'autoriser ce comité à subdéléguer certains pouvoirs, de prévoir une reddition de compte selon la politique de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs, de même que de préciser la fréquence des réunions du comité plénier.

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, il est également résolu d'accepter en principe d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16

intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet notamment de subdéléguer certains pouvoirs aux membres du personnel de la Ville.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la politique de transparence et de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

CE-2017-09-26

Règlement modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables
[Document d'aide à la décision ENV-MR-2017-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables, tel qu'il est annexé à la fiche de précision ENV-MR-2017-002. Ce règlement a pour objet d'augmenter de 5 000 \$ le montant du programme de subventions pour le doter d'une enveloppe budgétaire totale de 10 000 \$ pour l'acquisition de couches réutilisables en 2017.

CE-2017-09-27

Règlement modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-071-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-071-R-1. Ce règlement a pour objet de réduire la dépense et l'emprunt, d'exclure certaines dépenses et de modifier les taxes de secteur.

CE-2017-09-28

Règlement décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt et Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-072](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-072. Ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents d'aqueduc, d'égouts, d'enfouissement des réseaux aériens existants, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 3 243 500 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de

15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale imposée et prélevée annuellement dans une proportion de 3,80 % sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ainsi que des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement dans une proportion de 10,26 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone A, de 61,47 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone B et de 24,47 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone C.

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition d'une partie des lots 2 154 284, 2 154 283, 5 291 027 et 2 976 003 du cadastre du Québec, requis pour la construction du prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 1 410 500 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement dans une proportion de 26,16 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone A et de 73,84 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone B.

CE-2017-09-29

Règlement de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2017-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2017-004. Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour, les activités guidées du Lieu historique national du chantier A.C. Davie et les activités sportives libres.

CE-2017-09-30

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-012](#)

Le rapport de projections des revenus et des dépenses au 30 avril 2017, tel qu'il est préparé par le trésorier, est déposé à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à titre d'information au conseil de la Ville.

CE-2017-09-31

Adoption du Rapport annuel d'activités du fonds de développement du territoire, confirmation relative aux priorités de développement et dépôt de l'état du portefeuille de Développement économique Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2017-138](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Rapport annuel d'activités du fonds de développement du territoire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-138.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer les priorités de développement commercial décrites au plan d'action collectif triennal 2016-2018, soumis par Revitalisation village Saint-Nicolas, Corporation Charny revit, Rues principales Saint-Romuald inc. et Corporation de développement du Vieux-Lévis, adopté par la résolution CV-2016-01-24.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer les priorités de développement industriel et technologique décrites dans la stratégie quinquennale de développement industriel et technologique, adoptée par la résolution CV-2015-12-09.

L'état du portefeuille de Développement économique Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, est déposé, à titre d'information.

CE-2017-09-32

Rejet de soumissions relatives aux travaux de réfection de l'hôtel de Ville après sinistre et demande de soumissions

[Document d'aide à la décision APP-2017-145](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de rejeter les soumissions relatives aux travaux de réfection de l'hôtel de Ville après sinistre (appel d'offres 2017-50-38), pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision APP-2017-145.

Il est également résolu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à demander à nouveau des soumissions pour ces travaux.

CE-2017-09-33

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 47.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
